

# Conditions Générales de Vente

---

**Émetteur** : SASU Les Prémices — capital 5 000 € — RCS Bordeaux 510 339 393 — TVA intracommunautaire FR67510339393 — siège social : 13 avenue Saint Paulin, 33130 Bègles. **Activité de formation** : Numéro de Déclaration d'Activité 75331340333 enregistré auprès du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État (art. L.6352-12 du Code du travail)*. **Certification qualité** : Les Prémices École est certifié Qualiopi (certificat ICPF QUA007386, valide jusqu'au 21 juillet 2027) au titre de la catégorie d'action : ACTIONS DE FORMATION. **Référent qualité et référent handicap** : Aurélien Terrade — formation@lespremices.fr — 06 62 58 13 43. **Version** : 2.0 — applicable au 04 mai 2026.

---

## 1. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) :

- **Les Prémices École** désigne l'activité d'organisme de formation professionnelle de la SASU Les Prémices.
- **Client** : toute personne morale ou personne physique agissant dans le cadre de son activité professionnelle qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Les Prémices École.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Commanditaire** : entité (employeur, OPCO, organisme paritaire) qui commande et finance tout ou partie de la formation.
- **OPCO** : opérateur de compétences agréé chargé de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## 2. Objet et champ d'application

Les présentes CGV déterminent les conditions applicables aux prestations de formation professionnelle réalisées par Les Prémices École. Elles s'appliquent à toute commande à l'exclusion de tout autre document du Client (notamment ses conditions générales d'achat).

**Public concerné** — Les formations Les Prémices École sont exclusivement destinées à un public professionnel (entreprises, organismes paritaires, opérateurs de compétences, collectivités, indépendants dans le cadre de leur activité). Aucune vente n'est réalisée à destination de particuliers en qualité de consommateurs. À ce titre, les dispositions relatives à la médiation de la consommation prévues aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation ne s'appliquent pas.

## 3. Devis, inscription et engagement

Pour chaque formation, Les Prémices École remet au Client un devis détaillé précisant l'intitulé, les objectifs, la durée, les modalités, le tarif et les conditions de réalisation. Le Client retourne un exemplaire

daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant, une convention de formation conforme aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail est établie entre Les Premices École et le Client (ou l'OPCO, selon le cas).

L'inscription est ferme à réception du devis ou de la convention signée.

## 4. Prix et modalités de paiement

---

Les prix sont indiqués en euros hors taxes, à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement intervient à réception de la facture, au comptant, par virement bancaire ou par chèque. Sauf accord exprès préalable, aucun escompte n'est consenti pour paiement anticipé. Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application de pénalités au taux légal majoré, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (art. L.441-10 du Code de commerce).

Sauf mention contraire au devis, les frais annexes (déplacement du formateur hors agglomération bordelaise, hébergement, restauration, location de salle hors locaux Les Premices) sont facturés en sus, au réel et sur justificatifs.

Dans des situations exceptionnelles, un paiement échelonné peut être accordé. Ses modalités sont alors formalisées par écrit avant le démarrage de la formation.

## 5. Financement OPCO et subrogation

---

Si le Client bénéficie d'un financement par un OPCO, il en informe Les Premices École à l'inscription et transmet l'accord de prise en charge avant le début de la formation.

À défaut d'accord OPCO réceptionné au premier jour de formation, l'intégralité du coût est facturée au Client, charge à lui de se faire rembourser ultérieurement par son OPCO.

## 6. Annulation et report

---

**Annulation à l'initiative du Client** — Toute annulation est notifiée par email à [formation@lespremices.fr](mailto:formation@lespremices.fr).

- Plus de 14 jours calendaires avant le début de la formation : annulation sans frais.
- Entre 14 et 7 jours calendaires : pénalité de 30 % du coût total HT.
- Moins de 7 jours calendaires : pénalité de 50 % du coût total HT.

**Substitution de stagiaire** — Le Client peut substituer un autre stagiaire sans frais jusqu'à 48 heures avant le début de la formation, sous réserve qu'il satisfasse les prérequis annoncés au programme.

**Report à l'initiative du Client** — Une demande de report peut être formulée par écrit au moins 10 jours calendaires avant la date initiale. Une nouvelle date est convenue d'un commun accord, sans pénalité, dans la limite d'un report par session.

**Annulation à l'initiative de Les Premices École** — En cas d'annulation à l'initiative de l'organisme (force majeure, indisponibilité du formateur, effectif insuffisant), une nouvelle date est proposée sous

30 jours ou, à défaut d'accord du Client, les sommes versées sont intégralement remboursées sans pénalité ni indemnité supplémentaire.

## 7. Programme et adaptation pédagogique

---

Le programme de formation est élaboré sur la base d'un recueil des besoins préalable du commanditaire (entretien et questionnaire formalisés). Les objectifs, le contenu, la durée et les modalités d'évaluation indiqués au programme et au devis font foi.

Des ajustements pédagogiques peuvent être apportés en cours de formation pour mieux atteindre les objectifs convenus, sans modifier la durée ni les objectifs principaux. Toute modification substantielle (objectifs, durée, public visé) fait l'objet d'un avenant écrit accepté par le Client.

## 8. Discipline et exclusion

---

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de Les Prémices École, remis avant le début de la formation. En cas de manquement grave, Les Prémices École se réserve le droit de procéder à l'exclusion du stagiaire conformément à la procédure prévue aux articles R.6352-3 à R.6352-8 du Code du travail. L'exclusion ne donne lieu à aucun remboursement et n'exonère pas le Client du paiement intégral des prestations engagées.

## 9. Force majeure

---

Aucune des parties ne peut être tenue responsable d'un manquement à ses obligations dû à un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil. La partie touchée informe l'autre par écrit dans les meilleurs délais. Si la situation perdure plus de 30 jours calendaires, chaque partie peut résilier le contrat sans indemnité, par notification écrite.

## 10. Sanction de la formation

---

À l'issue de la formation, Les Prémices École remet automatiquement à chaque stagiaire une **attestation de fin de formation** conforme à l'article L.6353-1 du Code du travail, précisant les objectifs, la nature, la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis. Les feuilles d'émargement signées sont conservées 5 ans et transmises au commanditaire et au financeur sur demande.

## 11. Propriété intellectuelle

---

Les supports de formation, sous quelque forme que ce soit (papier, numérique, électronique), restent la propriété exclusive de Les Prémices École et sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, totale ou partielle, et toute utilisation à des fins autres que strictement personnelles d'apprentissage sont interdites sans accord écrit préalable. Le Client s'engage notamment à ne pas utiliser ces supports en vue de l'organisation ou de l'animation de formations, à titre gratuit ou onéreux.

## 12. Confidentialité

---

Les parties s'engagent à une confidentialité réciproque sur les informations de nature stratégique, commerciale ou personnelle échangées dans le cadre de la formation, sauf accord écrit contraire ou obligation légale.

## 13. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

---

Les Premices École s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Le **référént handicap** est Aurélien Terrade (06 62 58 13 43 — [formation@lespremices.fr](mailto:formation@lespremices.fr)). Toute demande d'aménagement doit être formulée dès l'inscription, afin d'étudier les adaptations nécessaires (supports, modalités d'évaluation, conditions matérielles) en lien avec notre réseau partenaire : Ressource Handicap Formation Nouvelle-Aquitaine (RHF NA), AGEFIPH Nouvelle-Aquitaine, Cap Emploi 33.

## 14. Réclamations

---

Toute réclamation peut être adressée au référént qualité Aurélien Terrade :

- Email : [formation@lespremices.fr](mailto:formation@lespremices.fr)
- Téléphone : 06 62 58 13 43
- Courrier : 13 avenue Saint Paulin, 33130 Bègles

Délai d'accusé de réception : 7 jours calendaires. Délai de réponse formelle motivée : 30 jours calendaires. La procédure complète de traitement des réclamations est disponible sur simple demande et sur [lespremices.fr](http://lespremices.fr).

## 15. Protection des données personnelles (RGPD)

---

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées (Client, stagiaires) sont utilisées pour la gestion administrative et pédagogique de la formation, le suivi qualité, la facturation et les obligations légales liées à la certification Qualiopi. Elles sont conservées 5 ans à compter de la fin de la formation, conformément à l'article R.6332-26 du Code du travail.

Le Client et les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition, à exercer auprès de [formation@lespremices.fr](mailto:formation@lespremices.fr). En cas de difficulté, possibilité de saisir la CNIL ([cnil.fr](http://cnil.fr)).

Les Premices École ne procède à aucune cession ni transfert hors Union européenne de ces données.

## 16. Référencement commercial

---

Sauf opposition écrite du Client, Les Premices École est autorisé à mentionner sa raison sociale et son logo à titre de référence commerciale, sur ses supports de communication et son site internet.

## 17. Loi applicable et juridiction compétente

---

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige et après échec d'une résolution amiable, juridiction exclusivement compétente : **Tribunal de commerce de Bordeaux** (les formations Les Prémices École étant exclusivement destinées à un public professionnel, cf. § 2).

---

*CGV V2.0 — applicable au 04 mai 2026 — SASU Les Prémices*